COURT OF APPEAL OF
NEW BRUNSWICK

COUR D'APPEL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

37-19-CA

B E T W E E N:

M.D.C.

APPELLANT

- and -

D.O.O.

RESPONDENT

E N T R E :

M.D.C.

APPELANTE

-et-

D.O.O.

INTIMÉ

Motion heard by:
The Honourable Justice Green

Date of hearing:
December 6, 2019

Date of decision:
December 6, 2019

Counsel at hearing:

M.D.C. on her on behalf

For the respondent:
Melanie L. Cassidy

Motion entendue par :
l'honorable juge Green

Date de l'audience :
le 6 décembre 2019

Date de la décision :
le 6 décembre 2019

Avocats à l'audience :

M.D.C. en son propre nom

Pour l'intimé :
Melanie L. Cassidy

DECISION

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, it is ordered that the appeal be perfected on or before February 10, 2020, failing which the Registrar shall dismiss the appeal for delay. There is no order of costs.

DÉCISION

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, il est ordonné que l'appel soit mis en état au plus tard le 10 février 2020, à défaut de quoi le registraire devra rejeter l'appel pour cause de retard. La Cour n'accorde aucuns dépens.